



**PRÉFECTURE
DE SAINT-BARTHÉLEMY
ET SAINT-MARTIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Renouvellement de la carte de résident

Vous devez demander le renouvellement de votre carte de résident dans les **deux mois** précédant la fin de validité du titre détenu.

Les demandes s'effectuent uniquement par voie postale.

1° constituez votre dossier avec la totalité des pièces listées ci-dessous.

2° adressez votre dossier par voie postale à :

Préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin
Service de la Citoyenneté et de l'Immigration
23 rue de Spring
97150 SAINT MARTIN

3° Si votre dossier est complet, vous recevrez une convocation.

Merci d'amener les documents originaux ainsi que les photocopies complètes le jour du rendez-vous.
Le cas échéant, les documents doivent être traduits en français par un traducteur agréé près une cour d'appel.

Liste des pièces à fournir

1. justificatif de nationalité : passeport (pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et aux visas)
2. justificatif de domicile datant de moins de 6 mois : facture (électricité, eau, téléphone fixe, accès à internet) ou bail de location de moins de 6 mois, ou quittance de loyer
 - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ;
 - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou carte de séjour, et justificatif de son domicile si l'adresse de sa carte nationale d'identité ou de sa carte de séjour n'est plus à jour.
3. 3 photos d'identité récentes au format 35mm x 45mm – norme ISO/IEC 19794-5 (pas de copie)
4. justificatif de l'acquittement de la taxe de renouvellement d'une carte de résident et du droit de timbre à remettre au moment de la remise du titre
5. photocopie lisible de la carte de résident arrivant à expiration
6. Si vous étiez titulaire d'une carte de résident ne portant pas la mention « Résident de longue durée-UE » : attestation sur l'honneur selon laquelle vous n'avez pas séjourné plus de 3 années consécutives hors de France au cours des 10 dernières années.